

*Les crédits*

que Nord-Ouest, et notamment au moratoire sur la pêche de la morue dans la partie 3L qui se trouve à l'extérieur de la zone canadienne de 200 milles.

Récemment, le Canada a informé les représentants de la Commission européenne et les pays membres de l'OPANO de sa position à l'égard de la surpêche étrangère. Monsieur le Président, notre gouvernement accorde la priorité aux dossiers de la surpêche étrangère. Le ministre des Pêches et des Océans a d'ailleurs rencontré cette semaine, à New York, le secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Il a profité de l'occasion pour souligner l'importance qu'accorde le Canada à la conservation des ressources marines.

Nous espérons pouvoir inscrire cette question à l'ordre du jour de la Conférence au sommet sur la Terre qui réunira les chefs d'État à Rio de Janeiro, en juin. Le Canada demandera la tenue d'une conférence complémentaire consacrée principalement à la pêche hauturière. L'OPANO tiendra une réunion spéciale en mai prochain, à la demande du Canada. Il y sera question de la prise de mesures de contrôle efficaces à l'extérieur de la zone de 200 milles afin de garantir que les prises ne dépassent pas les quotas établis par l'OPANO.

Au cours des deux prochains mois, le ministre visitera Cuba, la Norvège, la Russie, la Pologne et d'autres États membres de l'OPANO afin de souligner sa position dans le dossier.

En ce qui concerne les flottilles des pays non membres de l'OPANO, monsieur le Président, nous avons eu tout récemment des signes encourageants. En effet, nous pouvons espérer une solution prochaine au problème des flottilles panaméennes et coréennes étant donné entre autres que le gouvernement de la Corée a pris des engagements pour ses bateaux qui pêchent à l'extérieur de la zone de 200 milles. Même si nous progressons, le gouvernement est conscient de la frustration des intervenants de la pêche de l'Atlantique et partage leur sentiment. Il est évident que toutes les mesures prises pour mettre fin à la surpêche étrangère n'ont pas encore donné beaucoup de résultats concrets. Cela ne peut plus continuer.

Certains sont d'avis qu'on devrait élargir la zone de 200 milles. Je suis de ceux-là, monsieur le Président. Certains sont d'avis que le Canada devrait prendre des mesures immédiates afin d'élargir sa compétence fonctionnelle aux régions du Nez et de la Queue des Grands Bancs. Mais comme le ministre l'a dit récemment à Londres et à Tokyo, pour réaliser des progrès dans le dossier de la surpêche étrangère, il faudra envisager tous les moyens d'actions possibles.

• (1330)

Le Canada n'écarte donc pas la possibilité de prendre d'autres mesures, mêmes unilatérales, si toutes les autres solutions s'avèrent inefficaces.

Le quatrième volet, monsieur le Président, consiste en la canadienisation de la pêche des espèces sous-exploitées. Le gouvernement encourage l'exploitation de nouvelles espèces afin de détourner les efforts de pêche de la morue du Nord et d'autres espèces traditionnelles.

Nous ne supprimerons pas les allocations étrangères; toutefois, elles seront réduites au minimum.

Monsieur le Président, le ministre des Pêches et des Océans annoncera bientôt l'approbation des propositions de l'industrie concernant la pêche de stocks sous-exploités. Cette mesure augmentera l'emploi dans les conserveries de poisson, en plus de représenter une valeur ajoutée et une diversification des produits canadiens de fruits de mer.

De plus, nous créerons bientôt un conseil consultatif sur l'emploi des bateaux étrangers et sur les allocations étrangères dans la zone canadienne. Ce conseil comptera des personnes du secteur privé, qui connaissent bien l'industrie canadienne de la pêche. Ce groupe dont la mission sera de fournir des conseils sur la décision à prendre dans l'intérêt du Canada, sera ouvert à la discussion publique.

Le cinquième volet concerne la recherche scientifique. Pour éviter que la fiabilité des évaluations concernant les ressources halieutiques ne soit encore mise en doute, nous devons faire appel à l'expérience de pêcheurs côtiers et hauturiers. Les scientifiques analysent les données sur l'effort de pêche côtière et étudient les conditions océaniques de concert avec les pêcheurs côtiers. Les scientifiques invitent aussi les pêcheurs à participer à des croisières de recherche et à des voyages commerciaux.

L'industrie a proposé d'entreprendre des expéditions de reconnaissance afin de déterminer les concentrations de morue du Nord, et de fournir plus d'information sur les taux de capture et la disponibilité des stocks, en particulier dans les divisions 3K et 3L, de part et d'autre de la zone de 200 milles. Le ministre a chargé son personnel d'organiser ces expéditions.

Pêches et Océans est déterminé à intensifier davantage la recherche sur la morue tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone de 200 milles. Cette recherche sera axée principalement sur les facteurs océanographiques, comme la température de l'eau, la salinité et les courants, qui influent sur la migration de la morue et du capelan, et peuvent également influencer le taux de mortalité.

Enfin, monsieur le Président, le sixième volet: le contrôle de la population des phoques. On évalue à 3,5 millions d'individus la population de phoques du Groenland au large de la côte est. Il s'agit là d'une augmentation importante par rapport à l'estimation de deux millions faite en 1985 par la Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque.